

ROYAUME-UNI**(Écosse)****Structure de l'enseignement**

L'instruction obligatoire s'étend de 5 à 16 ans.

Environ 96 % des enfants fréquentent des écoles publiques mixtes et gratuites, celles-ci offrent une formation générale commune pour tous sans procédure de sélection à l'admission.

Les écoles publiques sont gérées par les *Scottish Local Authorities (SLAs)*. Les *Self-Governing Schools* (au nombre de deux) dépendent directement du ministère écossais de l'Éducation et de l'Industrie (*Scottish Office Education and Industry Department*).

L'enseignement privé et payant rassemble environ 4 % de la population scolaire.

Droits des parents**1. Individuels**

Les parents sont juridiquement responsables de l'éducation de leur enfant entre 5 et 16 ans. Il est possible pour les parents de choisir entre l'école publique, privée ou l'instruction à domicile (rarement utilisée).

L'*Education (Scotland) Act* de 1980 et son amendement de 1981 donnent aux parents le droit légal d'envoyer leur enfant dans **l'école de leur choix**. Selon cette loi, les parents ont le droit «d'introduire une requête» à l'école de leur choix, bien que les requêtes pourraient être refusées pour différents motifs, tels que des coûts supplémentaires pour l'école (y compris l'emploi de personnel complémentaire), ou pour le fait que la requête pourrait être préjudiciable au suivi éducatif de l'enfant ou à l'ordre et à la discipline de l'école.

Selon la loi de 1980, toutefois, il n'est pas prévu de retenir des places pour d'éventuels nouveaux arrivants dans la zone. Cela signifie que, si une école est complète dans la zone d'inscription de la nouvelle famille, l'enfant devra fréquenter une école en dehors de sa zone d'inscription.

Selon la loi de 1981, la Charte des parents donne aux parents un plus grande nombre de droits. Ceux-ci comprennent le droit de choisir l'école de leur enfant (dans la limite des places disponibles), le droit à l'information sur l'enseignement et les écoles de la région, et, si leurs revenus ne dépassent pas un certain seuil, le droit de postuler pour une «place assistée» pour les aider à payer les frais scolaires dans une école (privée) indépendante. Si le nombre de demandes pour une école publique dépasse le nombre de places disponibles, les autorités locales devraient normalement donner la priorité à ceux qui sont domiciliés le plus près ou qui ont déjà des frères et des soeurs à l'école.

Un des principaux amendements à la loi de 1996 sur l'enseignement en Écosse a pour objectif d'aider à assurer que les enfants ou les familles qui déménagent vers une nouvelle zone aient la garantie d'une place à l'école locale. Cela permet aux autorités, dans le cas où il n'y a pas d'alternative dans une distance raisonnable, de refuser d'introduire une requête pour des enfants qui vivent en dehors de la zone d'inscription, si cela prive un enfant de cette zone du droit d'être éduqué dans une école proche de son domicile.

2. Collectifs

La législation au niveau national encourage la participation des parents dans les conseils scolaires (*School Boards*). En plus, les associations nationales telles que le *Scottish Parent Teacher Council (SPTC)* revendiquent une place pour les parents au niveau national.

Dans les écoles, les parents sont présents au sein des *School Boards* qui existent dans plus de 80 % des établissements.

Législation

- 1980-81: l'*Education (Scotland) Act* de 1980 (amendé en 1981) permet aux parents d'introduire une requête afin d'orienter leur enfant vers une école différente de celle proposée par la *SLA*.
- 1988: l'article 12 du *School Boards (Scotland) Act* invite les *School Boards* à encourager la constitution d'une association de parents dans l'établissement.
- 1989: la législation sur les *Self-Governing Schools* permet au Conseil scolaire de demander un statut d'école autonome, sous réserve de l'accord d'une majorité des parents, et de libérer l'établissement de la tutelle des *SLA*.
- 1991: la Charte des parents spécifie les droits individuels des parents en matière de choix de l'établissement (*submitting request*), de gratuité de l'enseignement dans les écoles privées (*Assisted Places Scheme*), d'information sur les progrès scolaires de leur enfant (*reporting*), etc.
- 1993: par la *SOED*, 31/03/93, circulaire n° 6/93: "*Devolved School Management: guidelines for schemes*", le gouvernement souhaite voir les *Schools Boards* élargir leur champ de responsabilité, essentiellement en matière budgétaire.
- 1996: un des principaux amendements de la loi sur l'éducation (*Education (Scotland) Act*) de 1986 cherche à garantir une place dans une école locale à tout enfant d'une famille déménageant dans une nouvelle zone scolaire.

Présence des parents

Niveau d'intervention	Dénomination des structures de participation	Représentation des parents		Compétences / Rôle	
		Nombre / Durée Représentativité	Modalités de participation	Consultation / Information	Décision
National	Pas de participation des parents.				
Intermédiaire Région	Pas de participation des parents.				
Établissement	<p><i>School Board</i> (Conseil scolaire)</p> <p>N'est mis en place que s'il existe suffisamment de parents intéressés; les <i>SLA</i> peuvent lui déléguer toute matière qu'elles jugent utile.</p>	<p>– Nombre: majoritaire (4 à 7 représentants des parents / 7 à 13 membres).</p> <p>– Durée: 4 ans.</p>	Élus, ont le droit de vote	<p>– Information aux parents;</p> <p>– consultation;</p> <p>– interpellation de la <i>SLA</i> sur des questions qui touchent l'école;</p> <p>– participation (sans compétences décisionnelles) au comité de sélection du chef d'établissement, de ses adjoints et assistants.</p>	<p>– Décision dans:</p> <ul style="list-style-type: none"> . l'approbation du budget pour le matériel didactique; . l'organisation interne; . les congés occasionnels; . l'occupation extrascolaire des locaux.

Associations

Le *Scottish Parent-Teacher Council (SPTC)* est l'association nationale, fondée en 1948, qui rassemble des associations et des fédérations de parents.

La *SPTC* assure un rôle de représentation au niveau national et de service à ses membres. Elle adresse ses avis et conseils aux niveaux national et local, assure un travail d'information et de formation, publie régulièrement des documents d'information, etc.

De surcroît, la *Scottish School Board Association (SSBA)*, fondée en 1988, informe ses membres, les encourage à échanger des idées et transmet aussi leurs points de vue au gouvernement central.

Formation

Par le biais des *Schools Boards*, le ministère a appuyé le lancement d'une importante campagne de publication et de formation: des documents de base ont été envoyés à 21.000 membres, 600 formateurs ont été préparés, création de 16 séminaires spécifiques, création de vidéos et de programmes de télévision.

La *Scottish Parent-Teacher Council (SPTC)* et le *Scottish Consumer Council* publient des guides pratiques à destination des parents, décrivent les lois sur l'enseignement, les droits, les modes de gestion des établissements, etc.